Dr Bayo Soumahila, Sociologue, Enseignant-chercheur, Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry

Thème : La pression sociale comme stratégie de réclamation des impayés des femmes surendettées des institutions de microfinance en Haute Guinée[1]

Résumé

L'apparition de la crise dans le secteur de la microfinance résulte de la montée brutale des impayés même s'ils n'en constituent pas le seul élément déclencheur. La crise indienne survenue en 2010, considérée comme la plus choquante et la plus brutale (Servet, 2015) semble constituer le point de départ des analyses concernant le surendettement dans le secteur de la microfinance en raison du suicide d'une trentaine de clients insolvables dans le district d'Andhra Pradesh (Oriane, 2013). Les raisons de ces impayés ont été généralement attribuées à un surendettement généralisé qui fait référence à un problème d'excès de dettes auquel l'emprunteur se trouve dans l'impossibilité de faire face. C'est une impossibilité dans la mesure où le fait de ne pas pouvoir respecter ses engagements conduit à devoir supporter des pénalités financières de retard qui peuvent alourdir la dette d'origine. Dans ces conditions, la croissance des revenus est absorbée par le coût de la dette et les débiteurs font des efforts considérables pour garder la face et honorer leurs dus, ce qui crée un déséquilibre entre revenus et dettes (Fraselle, 1998 ; Guérin, 2011 ; Servet 2011 ; Guérin, 2015).

En Haute Guinée, l'analyse des données qualitatives permet de relever trois facteurs explicatifs du surendettement des femmes en lien avec les institutions de microfinance. Il s'agit notamment de l'affectation d'une part importante du microcrédit dans les dépenses de consommation, la mévente/faible rentabilité des produits commercialisés et l'impact des aléas climatiques (sécheresse, inondation) dans le domaine agricole.

Les femmes surendettées éprouvent de la difficulté à honorer leurs dus vis-à-vis des IMF. Mal perçues au sein des communautés, les femmes en défaut de paiement sont en proie à plusieurs situations stressantes et déshonorantes : la mise à l'index, la perte de la crédibilité, le poids de la honte et du déshonneur, la peur d'être répudiée, et sur le poids de la pression sociale subi lors des réclamations des dettes par les agents de crédit. L'influence sociale ou la pression sociale est l'influence exercée par un individu ou un groupe sur chacun de ses membres dont le résultat est d'imposer des normes dominantes en matière d'attitude et de

[1] La Haute Guinée est la région par excellence de l'ethnie Manika ou Malinké (Devey, 1997). Le terme Malinké désigne le peuple actuel qui parle le malinké/manîkakan (langue maninka). Le malinké fait partie du groupe linguistique mandé, un ensemble de peuples parlant des langues apparentées (malinké, bambara et diula) qui avec Sundiata créa l'empire du Mal (Zemp, 1966)

comportement Cette influence entraîne la modification des comportements, attitudes, croyances, opinions ou sentiments d'un individu ou d'un groupe à la suite du contact avec un autre individu ou groupe[2].

Dans le contexte de la Haute Guinée, les attitudes « répressives » des agents de crédit vont de la convocation des emprunteurs à la gendarmerie à l'affichage public de leur photo en passant par leur rétention pendant de longues heures dans les locaux des IMF et la réclamation publique des dettes à domicile ou dans les lieux de travail. Au siège de certaines IMF par exemple, l'affichage public des photos des personnes insolvables sous lequel est mentionné « Mauvais payeurs » est perceptible. Le tableau est situé au milieu de la salle de réception de telle sorte que, tout client, puisse l'observer afin de constater le sort qui lui est réservé en cas d'insolvabilité. Ce qui crée une prédisposition psychologique forte chez les nouveaux clients à rembourser le microcrédit au risque de voir apparaître leurs photos sur le tableau en d'incapacité de remboursement du crédit.

Des femmes sont aussi retenues pendant de longues heures dans les locaux des IMF et ne sont autorisées à retourner à leurs occupations que suite à l'engagement de remboursement de la dette par une personne caution solvable. D'autres sont également assignées à plusieurs jours de garde à vue à la gendarmerie et/ou à la police du fait d'insolvabilité. Si au Sénégal cette dernière procédure est illégale mais rendue possible grâce aux arrangements et gratifications à la police, en revanche en Guinée, elle semble légale du fait que les offres de garanties et les fiches de caution sont légalisées à la gendarmerie ou à la police avant l'octroi du crédit. Dans de tel contexte, outre les montants restants dus, les emprunteurs insolvables sont sommés de payer à la police ou la gendarmerie des pénalités en guise de frais d'intervention.

La pression est telle que certaines femmes en situation d'impayé se prostituent afin de pouvoir rembourser les dettes contractées. Pour cette raison, dans les discours, de façon récurrente, la femme surendettée est perçue comme une « déviante sociale ». Toute ascension économique d'une femme à forte propension à s'endetter est source de suspicion et perçue comme une personne de « mauvaises mœurs ». Dans la conscience collective, on pense qu'elle peut être amenée à faire de son corps un support d'expression charnelle ou de stratégie de sortie de crise. Des femmes sont devenues « maîtresses » de leurs créanciers ou d'autres riches hommes dans le dessein d'éponger leurs dettes. Lors des enquêtes, des agents de crédit ont fait l'objet de rejet par des époux des clientes des IMF. Sur cette base, les restrictions à

[2] https://fr.wikipedia.org/wiki/Influence_sociale.

l'emprunt auxquelles les femmes sont sujettes ont toujours été étroitement liées au contrôle de leurs corps et de leur sexualité (Guérin 2015). Elles sont récurrentes et suscitent suspicion et réprobation lorsque les créanciers sont de sexe opposé et n'appartiennent pas à un cercle connu de la famille car le corps des femmes peut devenir une monnaie d'échange lorsque le remboursement devient une obsession.

Toujours dans l'optique de rembourser leurs dettes, d'autres débitrices se privent de nourriture, sautant souvent des repas ou encore consomment rarement la viande jugée couteuse dans des situations de surendettement. Il arrive également que certaines revendent des biens thésaurisés (produits agricoles, bœufs, moutons, bijoux, or, etc.). El lorsque cela ne suffit pas, d'autres encore ont recours à l'emprunt auprès d'autres IMF pour rembourser les premières dont elles sont redevables. Du coup, elles tombent dans l'endettement croisé.

Ces manières violentes de réclamer la dette déshonorent les femmes pourtant qualifiées de gardiennes de l'honneur familiale. Les situations de surendettement sont très traumatisantes pour ces femmes. Non seulement elles sont stigmatisées, mais aussi, elles perdent leur position dans des réseaux relationnels qui permettaient de faire marcher leurs affaires. Dans certains cas, l'acte débouche sur la migration forcée dans les zones minières de la Haute Guinée.

Dans les mines, le désir d'obtenir de l'or et de l'argent dans un bref délai poussent certaines femmes déjà mariées ou jeunes filles à contracter des mariages de courtes durées « *foudou koudouni* ». Il s'agit pour une femme ou jeune fille de contracter une union conjugale durant son séjour à la mine avec un autre homme (orpailleur, acheteur d'or, commerçant, agent de sécurité, propriétaires des mines) outre que son conjoint légitime. Pour cela, elle partage la vie de couple (soins, échanges sexuels, cuisine, etc…) avec ce dernier. En retour, elle bénéficie de la protection et de la générosité de celui-ci en termes d'hébergement, d'alimentation, d'habillement, de l'argent ou de l'or. Cette vie circonstancielle de couple perdure jusqu'au moment où la femme ou la jeune fille obtient une quantité suffisante d'or ou d'argent pour regagner le conjoint légitime au terme de son séjour dans les mines. Il peut arriver cependant que certaines tombent enceintes et finissent par divorcer de leur premier époux, ce qui entrainerait la perte d'une épouse et d'une mère pour la concession (Dessertine 2013). Dans des cas extrêmes, l'acte peut se solder par le divorce.

Outre le mariage de courte durée, certaines femmes/filles pratiquent la prostitution. Cette pratique consiste pour une femme de vendre son corps à un homme contre de l'argent ou de l'or. La prostitution se pratique à la fois de façon clandestine et affichée (Mantoura et

al, 2003). Les femmes qui exercent le travail de sexe de manière affichée en font leur principale source de revenu. Elles louent conséquemment les maisons closes et les maisons de passage des villes et payent leur chambre aux tenanciers à un taux fixé d'avance. D'autres n'y résident pas, mais utilisent les mêmes chambres qu'elles payent puis retournent chez elles une fois le travail terminé.

Les sites miniers de la région constituent, de nos jours, des zones de forte immigration. Tous les villages miniers sont densément peuplés par des jeunes filles/femmes dont une frange importante pratique la coiffure, la couture et le commerce la journée et la nuit, se livrent à la prostitution en vue d'accéder à une autonomie financière. L'utilisation du sexe est non seulement une stratégie d'intégration dans des réseaux migrants mais aussi la voie la plus rapide et la plus « facile » pour se faire un revenu monétaire (Dioubaté, 2012). Sur les sites miniers, l'état de pauvreté des filles/femmes les pousse à vendre leur charme aux hommes pour améliorer leurs conditions de vie. Mais en retour, ces filles deviennent des ''esclaves'' devant satisfaire les appétits sexuels des hommes. C'est pourquoi, les femmes migrantes pauvres et notamment celles surendettées placées dans des situations de précarité et d'extrême dépendance deviennent des objets de loisirs pour les hommes et non, des acteurs sociaux qui doivent lutter pour s'émanciper et changer positivement leurs conditions d'existence.

Au cours de cette pratique, il arrive aussi que de nombreuses filles libres finissent par trouver un mari dans les villages miniers. Elles abandonnent ainsi la prostitution pour se consacrer à leur foyer ou pratiquer le commerce. Dans une telle alternative, la prostitution devient un facteur d'établissement de liens de mariage et d'intégration sociale. En revanche, certaines se livrent à la prostitution comme principale source de revenu et finissent pas contracter le VIH/SIDA dont le taux de prévalence nationale est estimé à 1,7% dans la population de 15 à 49 ans avec une féminisation de l'infection (2,1 % chez les femmes contre 1.2% chez les hommes de la même tranche d'âge). Les professionnelles du sexe figurent également parmi les populations clés avec une prévalence très élevée estimée à 16,7% (CNLS, 2015).

Ainsi, au lieu que le microcrédit participe à l'amélioration des conditions de vie des femmes, il contribue plutôt à aggraver, par endroits, leur situation économique et sociale (surendettement, pauvreté, migration, exclusion).

BIBLIOGRAPHIE

Comité National de Lutte contre le Sida (2012), Enquête nationale de surveillance comportementale et biologique (ESCOMB) auprès des groupes à haut risque d'infection par le VIH en Guinée.

DESSERTINE A., (2013), Le *Lu* ne meurt jamais. Mobilité des individus et pérennité de la résidence dans un village malinké de Guinée in Géo carrefour, Rapports de genre Système de mobilité spatiale et développement rural en Afrique, Volume 88.

DEVEY M., (2007), La Guinée, Paris, Karthala.

DIOUBATE M., (2012), Genre, pauvreté, migration et environnement dans la région administrative de Kankan (République de Guinée), Thèse de doctorat, Université de Bamako, 503 p.

FRASELLE N., (1998), Crédit, endettement et surendettement des ménages, Courrier hebdomadaire du CRISP 1998/25, N° 1610, pp 1-35.

GUERIN I., (2011), Dette et pauvreté en Inde rurale du Sud, Habilitation à diriger les recherches Spécialité Sciences Economiques, Université Paris Dauphine, Tome I. Document de synthèse, 49 pages.

GUERIN I., (2015), La microfinance et ses dérives : Emanciper, Discipliner ou Exploiter ? Paris, Demopolis/IRD, 291 pages.

MANTOURA P et al., (2003), Maladies sexuellement transmissibles, sida et prostitution : une étude de cas en Guinée-Conakry, Santé publique 2003, volume 15, n° 2, pp. 223-233.

ORIANE B., (2013), La microfinance et les difficultés de financement du monde rural. L'exemple des impayés au sein de la MEFEPRODES, Sciences Po Toulouse, Master Développement économique et coopération internationale, 107 pages.

SERVET J-M (2015), La vraie révolution du microcrédit, Paris, Odile Jacob, 250 pages

SERVET J-M., (2011), La crise du microcrédit en Andhra Pradesh (Inde), Revue Tiers Monde, n°207, pp 43-59.